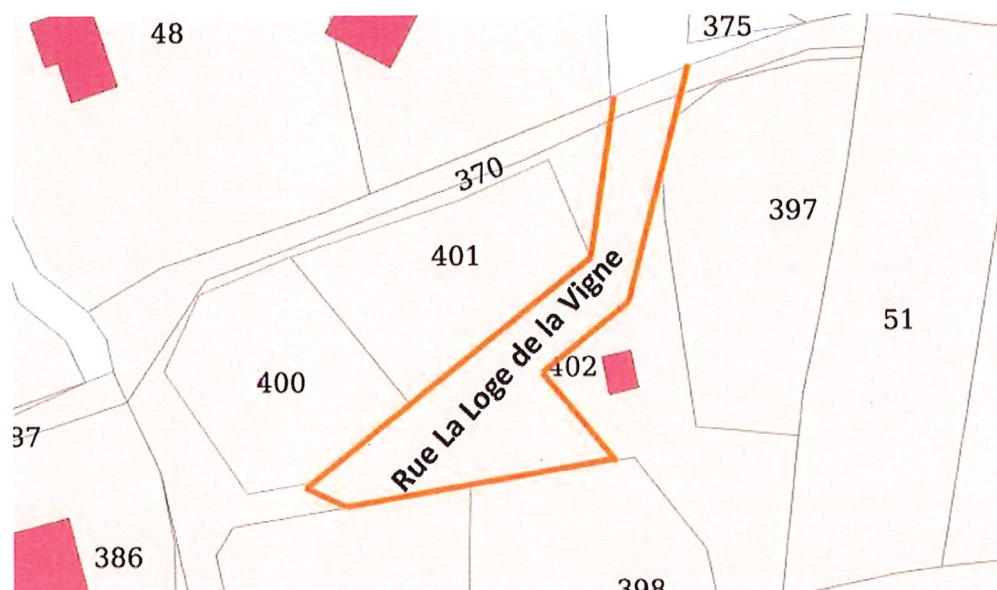


AR Prefecture

016-200054047-20221114-2022_11_14_03A-DE
Reçu le 16/11/2022
Publié le 16/11/2022

- La rue La Loge de la Vigne, d'une longueur de 114 ml, extraite de la parcelle 402 Section A.



Les voies ci-dessus sont achevées et assimilables à de la voirie communale. La longueur de voirie communale qui était de 45 819 ml va passer à 46 283 ml.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de classer ces voiries dans la voirie communale,
- **MET** à jour la longueur de voirie communale à 46 283 ml,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 15 novembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

